

Réforme du dispositif de secours à personnes

Dans ce débat majeur lancé par la Fédération au congrès national en septembre dernier, les membres du SSSM sont évidemment en première ligne, apportant leur contribution depuis l'élaboration du Manifeste jusqu'aux travaux du comité de pilotage quadripartite (auquel participent les médecins-colonels Jean-Yves Bassetti et Francis Lévy).

Les travaux de ce groupe de pilotage, qui se réunit à un rythme intensif depuis novembre dernier, doivent aboutir à la rédaction d'un référentiel commun sur le partage des responsabilités entre les acteurs publics en matière de secours à personnes.

Convaincue de pouvoir faire aboutir cette réforme tant attendue, la Fédération porte avec vigueur et ténacité les attentes des sapeurs-pompiers au cours des débats qui animent le groupe de pilotage. Elle y défend notamment avec fermeté la mise en œuvre d'un dispositif de réponse graduée dans lequel les sapeurs-pompiers et leur SSSM ont toute leur place. Si la question du rôle et de la place des médecins et des infirmiers de SP cristallise encore bien des débats (au cours desquels les représentants des sapeurs-pompiers défendent l'amélioration des coordinations fonctionnelles Sdis – Samu dans le cadre de la maîtrise par chaque service de ses moyens), des résultats concrets et concertés ont cependant déjà pu être dégagés au cours des échanges, notamment autour du traitement de l'alerte (départ réflexes, transmission des bilans...).

Les discussions se poursuivent jusqu'en juin, date prévue pour la remise des premières recommandations au Président de la République.

L'avancée des dossiers SSSM

Consolider et pérenniser les effectifs du Service de santé et de secours médical, renforcer ses missions et en améliorer l'organisation : tels sont notamment les objectifs poursuivis sans relâche par la FNSPF. Elle peut se féliciter, cette année, d'avoir obtenu des avancées notables en ce sens.

Formation

Destinée à parachever la réforme de la formation lancée en 2006, l'élaboration du référentiel des emplois, activités et formations du SSSM est l'objet d'intenses travaux entre la DDSC, la Fédération, l'ANDSIS et les organisations syndicales, depuis des mois. Ce référentiel comprendra deux arrêtés distincts sur la formation des SPP et celle des SPV ; un GNR emplois, activités et formation SSSM (avec, en annexes, des fiches emplois) et un GNR de spécialité.

Nombres de propositions de la Fédération ont déjà été prises en compte telles que : la modularité de la formation ; le développement de la VAE (ex. : pour l'accès des médecins SPV au poste de médecin de groupement), l'enseignement à distance, ou encore, l'amélioration du déroulement pratique des formations (ex. l'enseignement du module de formation spécifique pour les pharmaciens gérants de pharmacie à usage interne

dans la continuité de la FIA).

Cependant, le dispositif envisagé comprend un allongement du volume horaire et un renforcement du contenu des formations, tant pour les SPV que pour les SPP du SSSM, sans considération suffisante des contraintes notamment de disponibilité des membres de ce Service qui sont à 95% des sapeurs-pompiers volontaires. Hostile à cette mesure inadaptée aux besoins des Sdis et aux missions du SSSM, exagérément contraignante pour ses personnels, la Fédération a obtenu que le dispositif soit réexaminé et réorienté dans le sens d'un référentiel d'objectifs plutôt que de moyens, permettant de donner aux Sdis la souplesse nécessaire pour gérer leurs ressources humaines.

Vacations horaires et régime indemnitaire

La Fédération agit actuellement avec force et détermination en faveur d'une revalorisation et d'une adaptation du

régime des vacances horaires des volontaires du SSSM (au même titre que celles de tous les SPV), pour lequel elle demande notamment un mode d'indexation plus adapté à l'augmentation du coût de la vie.

Dans la même logique, la FNSPF réclame de longue date une refonte du régime indemnitaire des membres du SSSM qui n'a été ni revalorisé ni même actualisé depuis sa création en 2000.

Elle a enfin obtenu satisfaction cette année : la Conférence nationale des services d'incendie et de secours a approuvé en décembre dernier de nouveaux taux d'indemnité pour les médecins, infirmiers et pharmaciens de SPP largement inspirés par les propositions émises par la commission fédérale du SSSM. Tenant compte des responsabilités des membres du SSSM et de l'organisation de leur service, les taux définis sont proches de ceux des officiers de SPP, ce qui permettra de renforcer l'attractivité du SSSM.

Sauver
le secours
à personnes

manifeste
de la Fédération nationale
des sapeurs-pompiers de France

MODERNISER L'ORGANISATION POUR PLACER LA VICTIME AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS.





Accès aux cadres d'emplois du SSSM et perspectives de carrière

Afin de favoriser le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels au sein du SSSM, la Fédération agit en faveur de l'élargissement des voies d'accès aux concours et examens du SSSM. Ainsi, par exemple, depuis six mois, elle a fait valoir ses arguments avec succès pour que la limite d'âge de recrutement des infirmiers, médecins et pharmaciens de SPP soit abrogée et qu'une procédure exceptionnelle de VAE (validation des acquis de l'expérience) soit organisée pour les candidats à l'examen professionnel d'infirmier de cadre A.

En outre, la FNSPF veille à favoriser les perspectives de carrière au sein du SSSM. Pour cela, elle a notamment demandé -et obtenu- la reconnaissance d'une équivalence de grade entre le médecin-chef et son adjoint ainsi que la suppression de la limitation du nombre d'infirmiers principaux. En revanche, en dépit de son insistance, l'équivalence de grade entre le pharmacien-chef et son adjoint n'a pas été reconnue.

Détention et circulation des médicaments

En 2007, la Fédération a remis à la DDSC un projet d'arrêté relatif à la gestion des médicaments et autres produits des phar-

macies à usage intérieur des Sdis. Fruit d'un travail intense mené par le groupe technique fédéral « Pharmacie », ce projet s'inspire des dispositions équivalentes applicables aux établissements publics hospitaliers. Il a vocation à sécuriser les compétences et le fonctionnement de ces pharmacies, en les adaptant aux caractéristiques des Sdis et du SSSM. La Fédération attend désormais le retour de la concertation engagée entre les ministères de l'Intérieur et de la Santé sur la base du texte fédéral.

Par ailleurs, le groupe technique poursuit ses travaux en faveur d'une réglementation des « bonnes pratiques » dans les pharmacies des Sdis.

Protocoles de soins d'urgence

Dans le cadre de la réflexion fédérale sur la réforme du secours à personnes, le groupe fédéral « Infirmiers » s'est attaché à élaborer un argumentaire en faveur de la conception et la mise en œuvre de protocoles de soins d'urgence. S'appuyant sur la réglementation existante et les retours du terrain, cette étude émet des recommandations et donne en exemples les protocoles les plus utilisés dans les départements, tant en matière de secours à victimes que de soutien sanitaire aux sapeurs-pompiers.

Prochains rendez-vous :

- **4 et 5 juillet 2008, Carcassonne :**
« Nouveau monde, nouveaux risques : protéger la population et les sauveteurs », colloque scientifique du CTIF.
- **2 au 4 octobre 2008, Rennes :**
115^{ème} Congrès national des sapeurs-pompiers, pour faire le point sur l'actualité politique et statutaire !



La commission fédérale du SSSM et ses groupes de travail

Afin de traiter toutes les préoccupations du SSSM, y compris les plus pointues, la Fédération a créé en son sein une commission fédérale du SSSM dont l'expertise s'est renforcée par la création de plusieurs groupes de travail : le comité scientifique, les groupes techniques Pharmaciens et Infirmiers et les groupes International et Chefferie Santé.

La commission du service de santé et de secours médical

Composition :

13 membres (médecin, pharmacien et infirmier), regroupant les animateurs des commissions SSSM de chaque union régionale (elles-mêmes composées de représentants de chaque union départementale) ; renforcés par 4 conseillers techniques et 3 membres invités (DDSC et BSPP).

Président : Jean-Yves BASSETTI, médecin-chef SPV ;

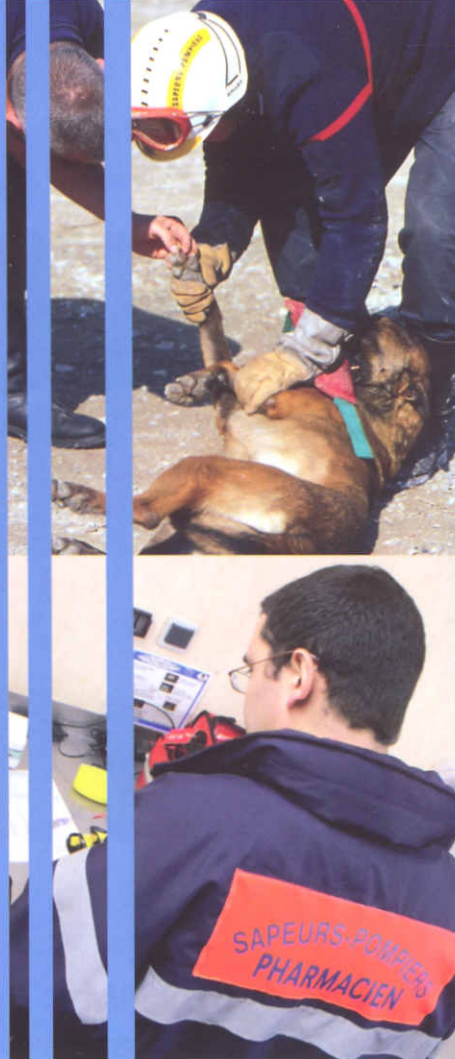
Animateur : François-Xavier LAGRE, médecin-chef SPP.

Ses missions :

- Propositions et expertise auprès des instances fédérales,
- Evaluation et synthèse des travaux des groupes techniques,
- Veille sur les textes réglementaires et les pratiques,
- Réactions et avis sur les dossiers d'actualité (aptitude),
- Réponses à des sollicitations individuelles.

Avancées et propositions récentes :

- Suivi et force de proposition dans le cadre de la réforme du secours à personnes (organisation, réflexion sur la réponse graduée, renforcement du SSSM...),
- Régime indemnitaire du SSSM,
- Formation SSSM : GNR et arrêtés...



Les groupes de travail

Créés pour apporter leur expertise à la Commission fédérale du SSSM sur des dossiers statutaires, réglementaire et techniques, les groupes de travail ont aussi pour mission d'être les relais auprès de la Fédération des attentes et propositions du terrain.

Groupe Infirmiers [13 membres]

Animateur :

Bruno GIBERT, Infirmier principal SPP.

Dossiers :

- création des cadres d'emploi de catégorie A pour les infirmiers SPP,
- référentiel des emplois, activité et formations du SSSM,
- réforme du Secours à personnes (réponse graduée, formation du SSSM),
- recommandations fédérales en faveur des protocoles de soins d'urgence.

Groupe Pharmaciens [11 membres]

Animateur : Véronique SOUBELET, pharmacien commandant SPP .

Dossiers :

- circuit de distribution réglementaire des médicaments dans les pharmacies internes aux Sdis ;
- « guide de bonnes pratiques de pharmacie de Sdis ».

Groupe Chefferie Santé

en cours de constitution.

Groupe international

Dossier :

- participation du SSSM dans les crises à l'étranger (au titre des renforts internationaux ou dans le cadre de la loi sur les réserves sanitaires).

Le comité scientifique

Dossiers :

- veille sur les nouvelles technologies,
- conception des programmes scientifiques des Journées secours santé.

En savoir plus www.pompiers.fr



Fédération Nationale
sapeurs-pompiers de France

FNSPF

32, rue Bréguet 75011 Paris

Tél. 01 49 23 18 18

Fax. 01 49 23 18 19